

Investissement Canada—Loi

Il y a donc eu au moins une personne, un des commissaires de l'AEIE, pour se poser des questions sur l'ampleur du secret dans le cadre de la loi originale. Étant donné que le gouvernement a décidé d'élargir la loi, et dans une certaine mesure de réduire radicalement le mandat précédemment accordé à l'AEIE, et de relâcher les choses avec le projet de loi sur Investissement Canada dont nous sommes saisis, il est tout de même très important, et je pense que cela va dans le sens des nombreux discours et protestations de l'ancienne opposition, devenue le gouvernement, que nous ayons prévu dans ce projet de loi le genre de libre accès à l'information et au complément d'information que proposent ces amendements. Il nous semble donc logique que les députés du gouvernement soient d'accord avec cela.

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à nouveau à ce débat si important sur l'avenir de la composition économique du Canada, et je regarde un groupe de jeunes qui sont ici dans les tribunes et ils doivent, tout comme moi, se rendre compte que, en face de nous, nous avons un gouvernement à la dérive. On est en train de parler d'un projet de loi fort important, et, avec une majorité de 211 députés, on aperçoit une poignée de députés qui sont maintenant ici en Chambre pour écouter ce que l'opposition a à leur dire sur un projet de loi si fondamental. Ils ont 40 ministres, le plus gros Cabinet de l'histoire du pays, monsieur le Président, et . . .

[Traduction]

M. Gormley: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député en prend peut-être à son aise avec le projet de loi mais, à mon avis, il en fait autant avec l'article du Règlement qui interdit de faire allusion à la présence ou à l'absence d'autres députés.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois donner raison au député. Il me semble que le député, qui siège à la Chambre depuis quelques années déjà, devrait se rendre compte qu'il ne doit pas mentionner l'absence ou la présence d'autres députés. Je suis certain qu'il reviendra maintenant à l'amendement à l'étude.

[Français]

L'honorable député de Bourassa (M. Rossi).

M. Rossi: Monsieur le Président, j'espère que l'on va tenir compte du temps que l'honorable collègue du gouvernement a pris et qu'on nous le remettra.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a la parole.

M. Lapierre: Merci, monsieur le Président. A mon avis, notre collègue d'à côté, au lieu de s'offusquer, devrait compter le nombre de ses collègues, car de temps à autre, dans cette Chambre, ils ne sont même pas capables de garder le quorum. Au lieu de s'offusquer sur le fait que je nomme des absences, le député devrait s'assurer qu'il y a assez de députés, au moins pour garder le quorum. Et quand je vois le ministre qui vient de se réveiller, monsieur le Président, je suis bien heureux parce que j'espère qu'il va écouter un peu pour réaliser que le

projet de loi a «absolument» besoin des amendements qui sont proposés par les députés de l'opposition.

Monsieur le Président, on demande de rendre les informations publiques. Ce n'est pas la fin du monde, c'est pour aider nos collègues progressistes conservateurs qu'on demande cela, parce qu'on sait que s'il y a des décisions qui sont prises, comme cela a été le cas récemment, et les députés n'ont pas besoin de faire les fins finauds, monsieur le Président. Je suis certain que le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) n'a jamais été consulté quand est venu le temps de nommer M. Sherman au CRTC car, autrement, il se serait opposé, tout comme le ministre des Travaux publics (M. La Salle) n'a jamais été consulté, tout comme le président du caucus du Québec n'a jamais été consulté. Donc, on voit comment ils sont malheureux de se faire imposer des choses, et je suis convaincu, monsieur le Président, que le député de Drummond (M. Guilbault), par exemple, serait heureux d'être avisé si une compagnie de sa circonscription était pour être vendue à des intérêts étrangers. Et, à mon avis, ce serait dans l'intérêt du député de Drummond de savoir si ce changement de propriétaire peut affecter l'emploi dans cette usine de sa circonscription, si ce changement de propriétaire va amener de la nouvelle technologie, ou le député de Drummond ne préférerait-il pas savoir cela plutôt que de laisser le ministre responsable de l'agence tout organiser cela en catimini?

• (1530)

Monsieur le Président, je dis aux autres députés: pour une fois, ils ont l'occasion d'exiger du gouvernement de rendre des comptes et c'est pour cela que ces amendements sont là. C'est pour que les députés sachent s'il y a des études qui sont faites sur des propositions de prise de contrôle, par exemple, que les études leur soient disponibles, comme elles pourraient être disponibles à tous les Canadiens. Il faut avoir une confiance aveugle pour laisser le sort de nos électeurs entre les mains du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

M. Cassidy: Vous avez des secrets sur les libéraux et, nous, nous avons des secrets sur les conservateurs.

M. Lapierre: Monsieur le Président, si l'espèce de canard à l'autre bout pouvait se taire . . . Notre ami du NPD ferait mieux d'aller faire du porte à porte dans sa circonscription voisine au lieu d'essayer de crier des niaiseris ici.

Je dirai une chose: les amendements à l'étude sont des amendements qui permettent aux députés, au public canadien, de savoir ce qui se passe au niveau des investissements étrangers. On ne demande pas la fin du monde. Tout ce qu'on demande c'est d'être informé. On veut que les travailleurs qui sont concernés par une fermeture de leur usine parce qu'elle a été achetée par un concurrent américain soient au courant. Je ne vois pas pourquoi nos amis d'en face s'opposent à cela. Sont-ils rendus tellement obsédés par le secret qu'ils ne veulent même pas être au courant des décisions qui peuvent avoir de l'incidence dans leurs circonscriptions? C'est tout simplement pour cela que les amendements sont là. Notre collègue du NPD devrait se réjouir du fait que l'on appuie son amendement et il se permet de chialer encore. Je pense qu'il sera toujours un éternel insatisfait, et je suis certain que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) est d'accord avec moi.